VILLE DE PRILLY

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026
FONDS ENERGIE

Requérant (propriétaire)

Nom * : _____
Prénom * : _____
Adresse * : _____
NPA/Lieu * : _____
Tél. * : _____
E-mail * : _____

Auteur du projet

Société : _____
Nom : _____
Adresse : _____
NPA/Lieu : _____
Tél. : _____
E-mail : _____

Coordonnées bancaires

Titulaire du compte * : _____
Nom de la banque / CCP * : _____
Compte et N°IBAN * : _____

Construction, transformation, rénovation - Localisation du bâtiment

Rue et n° * : _____ Parcelle n° * : _____

Bâtiment neuf * : ☐ Oui ☐ Non Année de construction * : _____

Construction, transformation, rénovation - Planning du projet

Date prévue de début des travaux * : _____ Coût des travaux subventionnés (CHF) * : _____

Efficience et sobriété

Bâtiments

☐ Isolation mur, dalle, toiture (valeur U ≤ 0.20 W/m²K) } **Surfaces isolées (m²) :** _____

☐ Remplacement fenêtres (valeur Ug ≤ 0.7 W/m²K) } **Surface vides de maçonnerie (m²) :** _____

☐ Remplacement portes (valeur Ud ≤ 1.2 W/m²K) } **Surface vides de maçonnerie (m²) :** _____

☐ Rénovation complète de l'enveloppe (façades, toiture, fenêtres et portes)

☐ CECB Plus } **Coût de l'audit (CHF) :** _____

Appareils électroménagers

☐ Remplacement d'appareil électroménager (Appareil référencé sur www.topten.ch) } **Prix d'achat (CHF) :** _____

Energies renouvelables

Panneaux solaires

☐ Capteurs solaires thermiques } **Puissance de l'installation (kWc) :** _____
Capteurs homologués SPF ou OFEN ☐ Oui ☐ Non } Surface nette totale de capteurs (m²) : _____

☐ Capteurs solaires photovoltaïques } **Puissance de l'installation (kWc) :** _____
Surface nette totale de capteurs (m²) : _____

☐ Mise à disposition d'une toiture pour une communauté d'autoconsommation photovoltaïque

Chauffage

☐ Pompe à chaleur sol/eau } **Puissance totale (kWth) :** _____
Surface chauffée (m²) : _____

☐ Pompe à chaleur air/eau } **Puissance totale (kWth) :** _____
Surface chauffée (m²) : _____

☐ Chauffage à distance CADOUEST } **Taxe de raccordement (CHF) :** _____

* Champs obligatoires

Mobilité

Deux-roues

- ☐ Vélo électrique neuf ou d'occasion
- ☐ Vélo cargo électrique neuf ou d'occasion
- ☐ Vélo classique neuf ou d'occasion
- ☐ Remorque
- ☐ Batterie

Prix d'achat (CHF) : _____

Marchand référencé www.prilly.ch/subventions : ☐ Oui ☐ Non

⚠ *Les vélos électriques type vélo de course ou VTT à double suspensions, ne sont pas subventionnés.*

Abonnements

- ☐ Abonnement Mobilis 2 zones, 16 à 25 ans, attestation de formation obligatoire
- ☐ Abonnement FlexiAbo 2 zones 100 jours
- ☐ Abonnement demi-tarif CFF 16-25 ans
- ☐ Mobility
- ☐ Passeport vélo
- ☐ Carvelo2go
- ☐ Interrail

Coût de l'abonnement (CHF) : _____

- ☐ Electrification des parkings d'habitation collective

Nombre de places équipées : _____

Autre

☐ Autre type d'utilisation d'énergies renouvelables et/ou d'utilisation rationnelle de l'énergie

Description : _____ **Coût (CHF) :** _____

Pièces à fournir avec la demande de subvention

Liste des subventions / ● Documents à fournir	Formulaire de demande	Facture et preuve de paiement	Copie Permis constr. ou Dispense	Plans et coupes	Devis détaillé (y.c. métrés)	Copie subvention obtenue du Canton	Homologation SPF ou OFEN	Certificat PAC Système module	Attestation de formation	Contrat CADOUEST
Isolation thermique	●	-	●	●	●	-	-	-	-	-
Remplacement fenêtres / portes	●	-	●	-	●	-	-	-	-	-
CECB Plus	●	●	-	-	-	●	-	-	-	-
Remplacement / réparation électroménager	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-
Capteurs thermiques	●	-	●	●	●	-	●	-	-	-
Capteurs photovoltaïques	●	-	●	●	●	-	-	-	-	-
Pompe à chaleur sol/eau - air/eau	●	-	●	-	●	-	-	●	-	-
Chauffage à distance	●	-	●	-	-	-	-	-	-	●
Vélo électrique / cargo électrique	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-
Vélo classique	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-
Remorque, batterie	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnement Mobilis jeune 18 à 25 ans	●	-	-	-	-	-	-	-	●	-
Abonnement demi-tarif CFF 16-25 ans	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-
FlexiAbo / Mobility /Carvelo2go	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnement Interrail / Passeport vélo	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-
Electrification des parkings d'habitation collective	●	●	-	-	●	●	-	-	-	-

La demande de subvention et ses annexes doivent parvenir à l'administration communale avant le début des travaux. Les demandes incomplètes sont retournées au requérant.

1. Base légale

Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FEE) du 21 novembre 2019.

2. Objectifs

Conformément aux buts de la LVLEne (art. 1 et 17) et à l'esprit voulu par le programme de politique énergétique de la Commune de Prilly développé dans le cadre de l'obtention du Label « *Cité de l'énergie* », le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables a pour objectif d'encourager grâce à une aide financière :

a) l'utilisation rationnelle et les économies d'énergie ;
b) la production d'énergie par des sources renouvelables locales ;
c) la diminution des émissions de CO_2 et autre émissions nocives.

3. Conditions d'octroi et méthode de subventionnement

Tous les consommateurs d'électricité établis sur le territoire de la commune de Prilly et assujettis à la taxe prillérane sur l'électricité mentionnée à l'article 3 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité peuvent bénéficier des subventions proposées par le Fonds communal, à condition que leur projet se situe sur le territoire communal, contribue aux buts énoncés au chapitre « 2. Objectifs » du présent document et remplisse les conditions d'octroi du Règlement sur le Fonds et du Programme des subventions de l'année civile en cours.

Les subventions octroyées par le Fonds communal sont limitées à un montant maximum de CHF 20'000.-. Elles sont accordées dans la limite du crédit disponible (art. 4 du Règlement sur le Fonds).

Les subventions proposées par le Fonds communal sont cumulables entre elles et avec celles de la Confédération et du Canton.

4. Adresse d'envoi et demande de renseignements

Ville de Prilly
Fonds Energie & Environnement
Rte de Cossonay 40 - 1008 Prilly

Service Energie & Environnement : tél. 021/ 622.73.55, energie@prilly.ch

Le Règlement sur le Fonds et le Programme des subventions sont disponibles sur http://www.prilly.ch/subventions

5. Procédure de demande de subvention

Le requérant retourne le présent formulaire dûment complété, daté et signé, ainsi que l'ensemble des pièces requise à l'adresse mentionnée au chapitre 4. ci-dessus.

La demande doit parvenir à l'administration communale avant le début des travaux ou dans les 3 mois suivant l'acquisition lorsqu'il s'agit d'appareils électroménagers, vélos, remorques, batteries. Pour ces objets, seule une demande nominative tous les 5 ans sera prise en considération. **Pour les travaux de construction, de transformation et de rénovation, la demande doit impérativement être accompagnée d'une copie de la décision municipale en autorisant la réalisation**.

Le service Energie & Environnement examine la demande et communique le montant provisoire de la subvention au requérant dans un délai de 3 mois en moyenne. La subvention est promise pour une durée d'un an. Passé ce délai, l'engagement du Fonds communal devient caduc.

6. Début des travaux

Tous travaux de rénovation énergétique, de renouvellement de chauffage ou de production d'énergie solaire doivent faire l'objet d'une annonce auprès du service de l'urbanisme. Ils peuvent débuter immédiatement après la réception de la demande de subvention par l'administration communale, à condition qu'ils aient été autorisés par la Municipalité ou le service concerné.

7. Conditions de paiement

Dès la fin des travaux, le requérant transmet à l'administration communale les factures finales détaillées, la preuve de paiement des dites factures et les justificatifs nécessaires à l'obtention de la subvention. La Commission du Fonds vérifie la correspondance de ces documents au projet déposé et adapte le montant provisoire de la subvention en fonction des travaux réalisés ou non, sur la base du programme des subventions en vigueur lors de la réception de la demande.

La Municipalité octroie la subvention sur préavis de la Commission du Fonds.

La Commission du Fonds et la Municipalité peuvent solliciter des compléments d'informations, une visite des lieux ou contrôler la légitimité des informations fournies à tout moment. En cas de doute, elles peuvent exiger une offre comparative. Le cas échéant, le requérant peut être appelé à fournir toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce contrôle.

Par ma signature, je confirme l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les conditions ci-dessus.

Lieu et date * : _____ Signature du requérant * : _____